

**L**e Nord-Isère est-il le laissé-pour-compte des mesures antipollution ? En plein pic de pollution depuis le 20 janvier, notre territoire n'a jamais connu cela.

On a parfois l'impression d'avoir une chappe de pollution au-dessus de la tête... Parfois, c'est juste la brume due à l'hiver. Mais depuis vendredi, c'est vraiment un excédent de particules fines dans l'air qui vient troubler le paysage.

### **L'alerte pollution la plus élevée**

Hier, le niveau d'alerte 3 a été déclenché. C'est le niveau d'alerte maximal. Le seuil de  $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$  (microgrammes par mètre cube) de particules fines a été dépassé depuis le 20 janvier sur ce secteur géographique, cela explique l'activation de ce niveau d'alerte. « On n'en connaît pas la durée, mais par rapport à l'épisode de décembre, l'intensité est beaucoup plus forte », indique Linda Maupetit, référente territoriale Ain/Nord-Isère/Rhône pour Atmo Rhône-

Alpes. Les niveaux de pollution aux particules fines constatés hier dépassent les  $100 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en Nord-Isère, y compris à Bourgoin-Jallieu où ils étaient plus importants qu'à Roussillon par exemple.

### **Les mesures sont-elles suffisantes ?**

En décembre, un important épisode pollué d'ampleur régionale avait été observé. À l'origine : la persistance d'un temps anticyclonique stable, froid et sec, favorable à l'accumulation des particules émises par le chauffage au bois, le trafic et les activités industrielles. Actuellement, on a des conditions anticycloniques avec une couche d'inversion de température qui empêche la dispersion verticale des polluants. Il y a aussi un apport de masse d'air qui vient du nord-est de l'Europe, avec ses polluants, ce qui n'améliore pas la situation. Il n'y a donc pas d'apport d'air "propre". Combien de temps cela va-t-il durer ? Hier, personne n'avait la réponse.

À chaque épisode de pollution, la préfecture prend des mesures. En Nord-Isère, pour les usagers de la route, un abaissement de 20 km/h de la vitesse autorisée s'applique de manière obligatoire sur les routes et autoroutes dont la vitesse maximale autorisée est égale ou supérieure à 90 km/h. Circulation alternée à Lyon, restriction de circulation des véhicules les plus anciens à Grenoble.

Mais pourquoi des mesures aussi drastiques ne sont-elles pas appliquées en Nord-Isère ? « Ces mesures de circulation peuvent être mises en place sur des secteurs denses, donc en agglomération. Ce n'est pas le cas par exemple de Bourgoin-Jallieu ou de Vienne », indique Jean-Pierre Foray, responsable de l'unité départementale de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). « Après, il faut savoir sur quel périmètre les appliquer et quels moyens on a derrière », poursuit-il.

C'est là toute la question...

**Myriam ELFY**